

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 28 mars 2013

Présents :

Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE – Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER (à partir de l'aff n°2013-087) - Philippe DESPUJOLS - Édith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE

Patrick GUILLEMOTEAU (à partir de l'aff n°2013-091) - Ibrahim N'DIAYE - Samira EL KHADIR (à partir de l'aff n°2013-103) - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI - Isabel VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON (à partir de l'aff n°2013-088) - Maxime MOULINIER - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU – Josiane PEREZ - Patricia FENOCCHIO - Michel OLIVIER - Lahcen BAYTI - Marie-Françoise BOURDEAU - Franck RAYNAL - Sylvie TRAUTMANN - Éric MARTIN - Nathalie MARCADET-LABARBE - Marie-Céline LAFARIE - Isabelle UFFERTE - Gérard BARTHÉLEMY

Absents ayant donné procuration :

Laure CURVALE	procuration à	Patricia FENOCCHIO
Nathalie DELTIMPLE	procuration à	Mado LAMBERT
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU (à partir de l'aff n°2013-103)
Corinne GONET	procuration à	Danielle LE ROY
Sylvie LESTURGEON	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Christian MILLIER	procuration à	Patrick GUILLEMOTEAU
Dominique POUSTYNNIKOFF	procuration à	Franck RAYNAL
Pascal BREUZARD	procuration à	Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Didier SARRAT

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2013

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

aff n°2013-086 : Désignation de Mme Josyane PEREZ au sein de divers organismes

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Josyane PEREZ comme représentante de la Ville de Pessac au sein des organismes suivants :

- titulaire au LEP Philadelphie de Gerde
- suppléant à l'Université de Bordeaux III
- suppléant au Lycée Pape Clément
- membre du Comité de Jumelage

Par ailleurs, Madame Josyane PEREZ siégera à la Commission n°1 « Finances – Budget – Développement économique / Administration générale et Ressources humaines » en remplacement de Monsieur Charles ZAÏTER.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.

aff n°2013-087 : Convention entre la Ville de Bordeaux et la Ville de Pessac dans le cadre de l'Hygiène publique – avenant n°2

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention avec la Ville de Bordeaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2013-088 : Accès aux restaurants administratifs de la Ville de Pessac

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les nouvelles conventions proposées en lien avec les organisations concernées et le Délégué de la Restauration Collective, ainsi que les futures conventions intéressant d'autres organismes qui en feraient la demande.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2013-089 : Déploiement de la fibre optique – Convention relative à l'usage des réseaux publics de distribution d'électricité

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention relative à l'usage des réseaux publics de distribution d'électricité à conclure avec ERDF et ORANGE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2013-090 : Approbation du Compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal pour l'exercice 2012

Après avoir constaté la parfaite concordance du compte de gestion avec le compte administratif, il est demandé au Conseil Municipal d'arrêter les résultats de l'exercice 2012, tels qu'ils figurent dans le tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.

aff n°2013-091 : Approbation du Compte administratif pour l'exercice 2012

Le Conseil municipal décide d'arrêter le Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2012 aux sommes exposées dans la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité.

Abstention de Mmes Poustynnikoff, Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann et de MM. Raynal, Martin, Breuzard.

Mme Ufferte et M. Barthélemy votent contre.

aff n°2013-092 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 relatif au Budget principal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme indiqué dans la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité.

Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.

Mmes Poustynnikoff, Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann et MM. Raynal, Martin, Breuzard votent contre.

aff n°2013-093 : Impôts locaux – Fixation des taux d'imposition 2013

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à notifier à Monsieur le Préfet les taux d'imposition ci-après mentionnés :

Taxe d'habitation :	22,59
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	29,92
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	53,23

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes Poustynnikoff, Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann, Ufferte et MM. Raynal, Martin, Breuzard et Barthélemy votent contre.

aff n°2013-094 : Exercice 2013 – Répartition n°1 des crédits de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la répartition des crédits de subventions dans les conditions précisées dans la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité.

Abstention de Mmes Poustynnikoff, Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann et de MM. Raynal, Martin, Breuzard.

Mme Ufferte et M. Barthélemy votent contre.

aff n°2013-095 : École maternelle Jules Ferry – Extension et réaménagement des locaux – avenant n°3 avec LTB AQUITAINE

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure un avenant n°3 au marché avec LTB AQUITAINE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2013-096 : Mise à disposition du Directeur Général Adjoint Solidarité et Vie sociale auprès du CCAS pour y exercer les fonctions de Directeur

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de mise à disposition du Directeur Général Adjoint Solidarités et Vie sociale entre la ville et le CCAS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2013-097 : Projet SAVE – Mise à disposition de terrains communaux au profit du Syndicat Mixte Pôle Touristique du Bourgailh

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du projet de procès verbal de mise à disposition des terrains communaux cadastrés section AS n°8 et 10 d'une contenance d'environ 181 083 m² au profit du Syndicat Mixte Pôle Touristique du Bourgailh en vue de l'exercice des compétences qui lui ont été transférées pour la réalisation du parc animalier et végétal, le Projet SAVE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès verbal précité et l'ensemble des actes afférents à cette affaire.

Monsieur Guillemoteau ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes Poustynnikoff, Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann, Ufferte et MM. Raynal, Martin, Breuzard et Barthélemy votent contre.

aff n°2013-098 : Immeuble sis 20, rue Roger Cohé – Acquisition auprès de la Mutuelle Saint Martin

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'acquisition de l'immeuble propriété de la Mutuelle Saint Martin aux conditions mentionnées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2013-099 : Extension du Bois des Sources du Peugue – Acquisition de terrains rue du Général Monsabert

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'acquisition des parcelles de Mme OLIVIER et de M. et Mme MAGNAN aux conditions mentionnées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2013-100 : Avenue Montesquieu – Convention de servitude avec M. et Mme VERGNES

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la constitution de la servitude de passage au profit des consorts VERGNES,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2013-101 : Adhésion à la Charte des EcoQuartiers – Candidature du projet Arago au titre du label national EcoQuartier 2013 – Mise en œuvre d'une démarche d'urbanisme durable

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer à la Charte des ÉcoQuartiers et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- d'adhérer au Club National ÉcoQuartier ;
- d'acter la poursuite de la démarche d'urbanisme durable sur le long terme et en concertation avec l'ensemble des partenaires ;
- d'acter la candidature du projet Arago au label National EcoQuartier millésime 2013.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2013-102 : Construction d'un pôle technique municipal sur le site des serres de Magonty – Approbation du contrat de maîtrise d'œuvre

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe d'Architectes Associés Marjan HESSAMFAR et Joe VERONS pour un montant global de 1 364 632,50 € H.T. (valeur 03-2013).

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.

aff n°2013-103 : Convention de partenariat entre la Ville de Pessac et ERDF

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les deux conventions jointes à la délibération,
- autoriser Monsieur le Maire à les signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2013-104 : Sentier le long du Peugue – Convention de superposition d'affectation entre les communes de Mérignac, Pessac et la CUB

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de superposition d'affectation entre les communes de Mérignac, Pessac et la CUB
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2013-105 : Stade nautique et Piscine Caneton – Tarifs 2013/2014

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les tarifs soumis par la S.E.M. AGIR pour le Stade nautique,
- d'approuver les tarifs de la piscine Caneton.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mme Ufferte et M. Barthélemy votent contre.

aff n°2013-106 : Convention de partenariat avec Cap Archéo

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat Cap Archéo portant sur les années 2013 à 2015
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à l'opération durant la période de sa validité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2013-107 : Organisation de la 11^{ème} édition du festival « Break in The City »

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats relatifs à la bonne réalisation de cette édition.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides et subventions auprès des différents partenaires institutionnels et partenaires privés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2013-108 : Adhésion à l'association « Aquitaine Cap Métiers »

Il est proposé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

- approuver les statuts de l'association « Cap Métiers »,
- autoriser Monsieur le Maire à signer le dossier d'adhésion à cette association,
- verser la cotisation fixée à 90 € pour l'année 2013 sur production d'une facture.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2013-109 : PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) – Convention de financement

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les modalités de financement du PLIE des Sources,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer chaque année la convention de financement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2013-109bis : Voeu – Droit de vote aux élections municipales pour les étrangers

Le Conseil Municipal demande au gouvernement :

- d'engager le processus de révision constitutionnelle en 2013 permettant d'instaurer le droit de vote et d'éligibilité pour nos concitoyens résidents étrangers aux élections locales,
- d'appliquer le droit de vote des étrangers extra-communautaires dès les élections municipales de 2014.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes Poustynnikoff, Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann et de MM. Raynal, Martin, Breuzard.

La séance est levée à 22h00